

CFA : vos actions de professionnalisation ! Programme 2024



Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle



Quelles opportunités pour intégrer la mobilité internationale dans les parcours des apprenti.e.s et dans vos structures?

21 Mars 2024

POUR VOTRE CONFORT

Fermez vos autres applications

Si vous avez des bugs, déconnectez-vous et reconnectez-vous

Votre micro n'est pas actif, merci d'éteindre votre caméra

Le support de cette présentation sera envoyé par mail aux participants.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

ORDRE DU JOUR

Animation

- **Patricia BRULEFERT** – Chargée de mission Animation et Professionnalisation, Carif-Oref Occitanie
- **Caroline PERRIN** - Chargée de Professionnalisation, EMFOR, Carif-Oref Bourgogne-Franche-Comté
- **Hortense CLEMENT** – Chargée de mission Animation et Professionnalisation, Carif-Oref Occitanie

Contexte de l'action

- **Linda OULMANE**, Cheffe de projet professionnalisation, Réseau des Carif-Oref

La mobilité en apprentissage: éléments de cadrage, enjeux et chiffre clés

- **Paola BOLOGNINI**, Déléguée Générale Euro app Mobility
- **Sylvain SCHERPEREEL**, Ingénieur de promotion, Erasmus +
- **Bérangère JOOSUB**, Cheffe de projet Mobilité, OPCO EP (Entreprises de Proximité)
- **Laure CARON**, Référente alternance régionale, Délégation régionale Occitanie, OPCO EP

ORDRE DU JOUR

Cadre juridique de l'apprentissage

- **Marianne KOSZUL**, Chargée de mission Développement de l'alternance, Ministère du travail, de la santé et des solidarités / Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Professionnalisation des référents, programme ERASMUS +

- **Paola BOLOGNINI**, Déléguée générale Euro app Mobility
- **Sylvain SCHERPEREEL**, Ingénieur de promotion, Erasmus +

Témoignages

- **Marie BEAUDRIER**, Référente mobilité, Ecole des Métiers du Lot, Etablissement de la Chambre de Métiers d'Occitanie
- **Marek LAWINSKI**, Responsable du Pôle Internationalisation des compétences, Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, (CCCA BTP)

Conclusion

- **Linda OULMANE**, Cheffe de projet professionnalisation, Réseau des Carif-Oref

Contexte de l'action

Linda OULMANE, Cheffe de projet professionnalisation,
Réseau des Carif-Oref



Quelques rappels...

C O N T E X T E



« La montée en puissance du nombre d'apprentis exige de notre part à tous un effort en faveur du maintien de la qualité de l'apprentissage »

Carole Grandjean

Ex-ministre déléguée à l'Enseignement et à la formation professionnels



Les CFA s'inscrivent dans une démarche qualité (*Qualiopi*) et sont soumis à des contrôles. Dans ce cadre, le respect par les CFA de leurs missions est vérifié.



Les résultats de l'enquête Maaq-RCO menée en 2022 démontrent que les CFA ont des besoins de professionnalisation sur leurs missions.

O B J E C T I F S



Donner aux CFA des outils pour remplir leurs missions.



Rendre visibles et accessibles les ressources.



Atteindre un socle commun de connaissances et de compétences sur les 14 missions.



Le projet



Partenariat entre la Mission Alternance et Accès aux Qualifications (MAAQ) de la DGEFP et le Réseau des Carif-Oref (RCO)



Offre de service sur les 14 missions des CFA définies par la loi de 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ([Article L.6231-2 du code du travail](#)).

Deux axes :

- Déploiement d'une **plateforme en ligne (outil web Genially) avec des kits ressources animés** sur les missions des CFA ;
- **Webinaires nationaux** sur des thématiques/des missions.

La mobilité en apprentissage : éléments de cadrage, enjeux et chiffre clés

Paola BOLOGNINI, Déléguée Générale Euro app Mobility
Sylvain SCHERPEREEL, Ingénieur de promotion, Erasmus +
Bérangère JOOSUB, Cheffe de projet Mobilité, OPCO EP
(Entreprises de Proximité)
Laure CARON, Référente alternance régionale, Délégation
régionale occitanie, OPCO EP



La mobilité des apprentis





La mobilité des apprentis

- une période durant laquelle l'apprenti est en entreprise et/ou formation au sein d'un centre de formation dans un autre pays ;
- pendant la période de mobilité à l'étranger, le principe de l'alternance inhérent au contrat ne s'applique plus; cependant nous sommes bien dans des activités de formation par la situation de travail, qu'elle soit effectuée en entreprise ou dans des organismes de formation ;
- les apprentis ne sont en effet pas tenus d'alterner enseignements et périodes de formation en entreprise, de sorte qu'ils peuvent réaliser uniquement de la formation en entreprise ou uniquement des enseignements en organisme de formation lors de leur séjour à l'étranger ou une combinaison des deux.





Donc la mobilité ce n'est pas

Du tourisme – même si bien entendu, pendant le temps libre, les jeunes pourront en faire et profiter pleinement de la culture des pays d'accueil ;

Des voyages scolaires – les jeunes iront bel et bien **se former en situation de travail** à l'étranger ;

Il appartient au CFA (et au référent mobilité) d'organiser cette période en cohérence avec les objectifs pédagogiques propres du parcours français.



Les activités et compétences associée à la fonction de référent mobilité

Gestion de projets de mobilité	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Analyser les besoins✓ Identifier les organismes partenaires✓ Elaborer un plan de projet✓ Construire et suivre un budget✓ Gérer les aspects logistiques✓ Assurer le suivi des projets✓ Effectuer les bilans des projets✓ Gérer les risques
--------------------------------	---

Mobilisation des participants et acteurs concernés	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Informer et motiver les acteurs au sein du CFA✓ Informer et motiver les apprenants et leur entourage✓ Informer et motiver les entreprises partenaires
--	--

Source: https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2019/12/2731_2731_guide_cfa_final-2-2_HD.pdf



Les activités et compétences associées à la fonction de référent mobilité

Préparation et accompagnement des participants et des candidats	Être capable de : <ul style="list-style-type: none">✓ Animer des réunions d'information✓ Choisir les participants à une action✓ Sensibiliser les participants aux questions interculturelles✓ S'assurer de la préparation des participants✓ Soutenir les participants dans la valorisation de leurs acquis
---	--

Diffusion et exploitation des résultats d'une action de mobilité	Être capable de : <ul style="list-style-type: none">✓ Établir un plan de diffusion✓ Mesurer l'impact d'un projet✓ Communiquer les résultats d'un projet✓ Capitaliser l'expérience pour d'autres projets
--	--

Source: https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2019/12/2731_2731_guide_cfa_final-2-2_HD.pdf



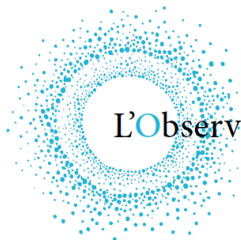
Les bénéfices des mobilités Erasmus+ pour les apprenants

RENFORCENT

- Les compétences techniques
- Les compétences professionnelles
- les compétences transversales
- Les compétences linguistiques

FAVORISENT

- La poursuite d'études
- L'insertion professionnelle



RETOUR DES MOBILITÉS ERASMUS+



Plus de
8/10

répondant.e.s ont le sentiment d'**avoir amélioré fortement leurs compétences transversales** au cours de leur mobilité.

POUR LES APPRENANT.E.S,

Plusieurs mois après leur retour de mobilité

76 %

des apprenant.e.s déclarent **se sentir davantage citoyen.ne.s européen.ne.s.**



des répondant.e.s **continuent de pratiquer** au moins une fois par mois la langue étrangère utilisée lors de leur mobilité, dans un cadre non professionnel.

83 %

des personnels estiment, à l'issue de leur mobilité, **avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel.**

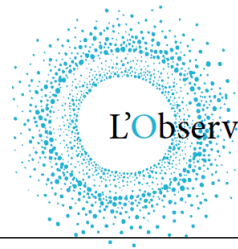
POUR LES PERSONNELS

60 %

des professionnels partis en mobilité considèrent qu'ils ont **modifié moyennement ou fortement leurs pratiques professionnelles.**



des personnels déclarent que **leur institution a reconnu leur mobilité**, mais que cette reconnaissance est principalement informelle.



Emploi

Les sortants mobiles accèdent **plus rapidement à leur premier emploi** (4,1 mois contre 5,5).



Ils sont **moins longtemps au chômage** (5,9 mois contre 9 mois pour les sortants non mobiles).

L'analyse des trajectoires d'accès à l'emploi pour les sortants de l'enseignement supérieur montre que ceux qui ont réalisé une mobilité accèdent **plus rapidement** et **plus durablement** à l'emploi; ils sont également **moins souvent dans une situation de chômage persistant ou récurrent**.



Les Notes de l'Observatoire n°21:

Analyse des données issues de l'enquête du CEREQ sur la génération 2017, s'intéressant aux personnes sorties de formation initiale en 2017 et à leur parcours sur les 3 années suivantes.

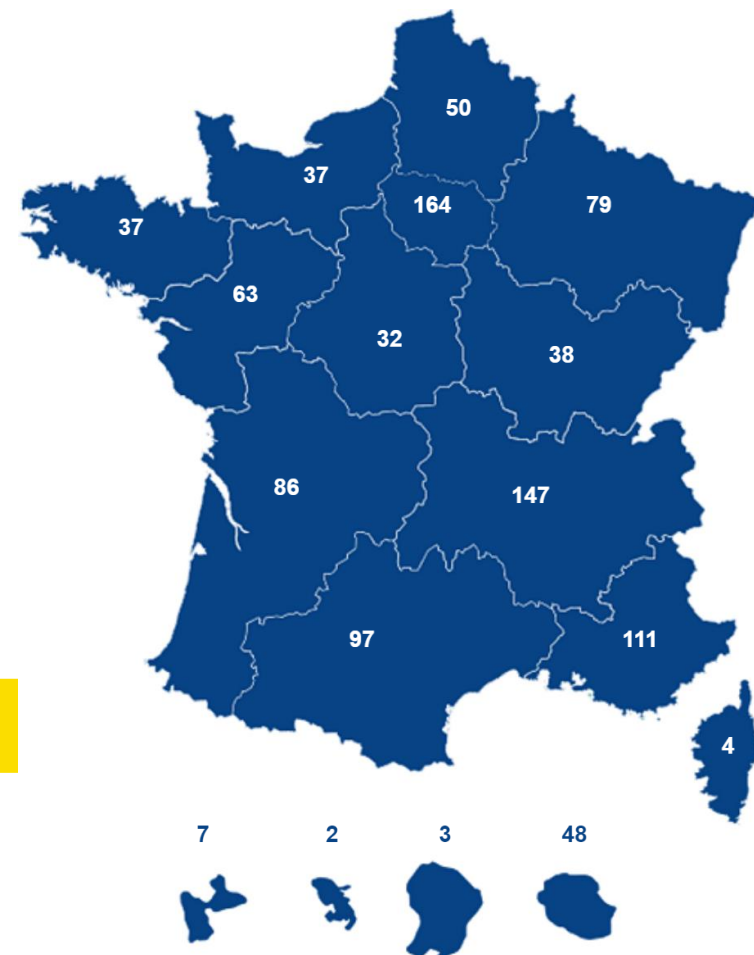
Données issues de la campagne 1000 CFA par Opco EP

POUR LA 4^{ème} ANNÉE CONSÉCUTIVE, OPCO EP
A RENCONTRÉ 1005 CFA DE SON CHAMP D'ACTIVITÉ
ENTRE AVRIL ET JUILLET 2023

Les thèmes clés de 2023 portaient sur :

- La préparation de la rentrée
- La qualité de la formation et l'innovation pédagogique
- La RSE : transition écologique et handicap
- La sécurisation des parcours
- La mobilité européenne et internationale, avec un focus DROM

Répartition des entretiens réalisés par régions



La mobilité vue par les CFA

333 CFA ENVISAGENT UNE MOBILITÉ POUR UNE MOYENNE DE 15 ALTERNANTS CHACUN ET PAR AN.

IL Y A 2 FOIS PLUS DE CFA PRÊTS À ACCUEILLIR DES JEUNES QUE DE CFA DISPOSÉS À ENGAGER UNE DÉMARCHE DE MOBILITÉS POUR LEURS APPRENTIS.

42 % Indiquent que le développement de la mobilité des jeunes à l'international est un enjeu pour la rentrée

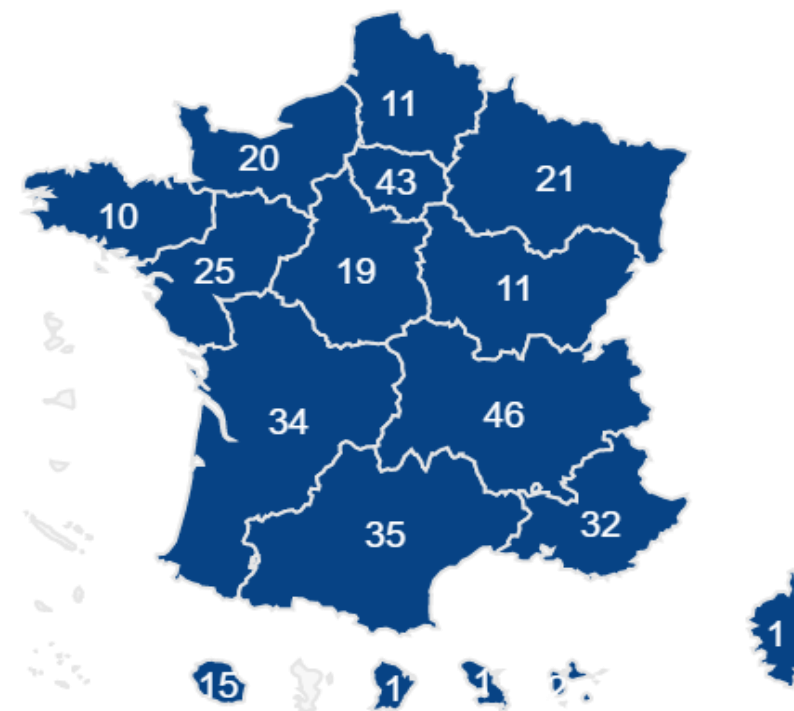
33 % ont prévu d'en organiser pour leurs alternants

Top 5 des pays concernés



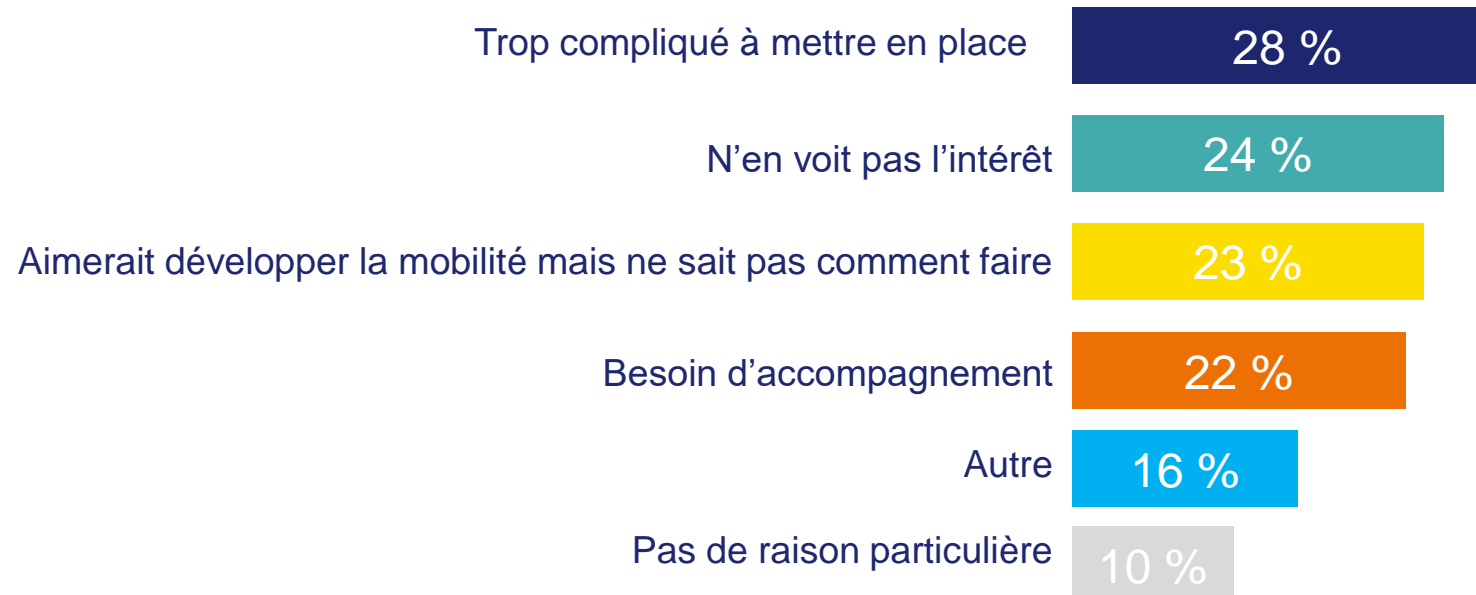
Espagne
Allemagne
Italie
Irlande
Angleterre

Nombre de CFA ayant prévu d'organiser de la mobilité internationale



La mobilité vue par les CFA

67 % des CFA interrogés n'ont pas prévu d'organiser de mobilité pour les raisons suivantes :



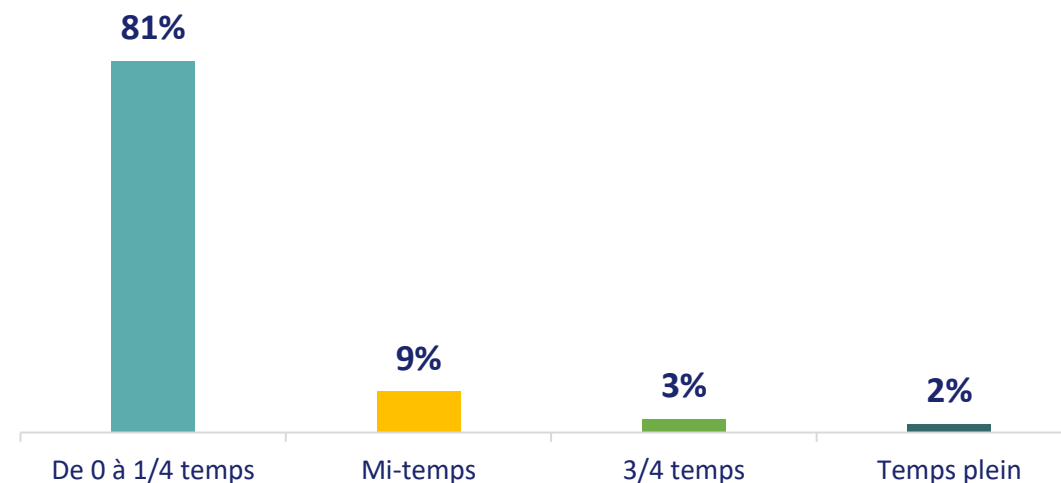
Professionnaliser les référents

DÉVELOPPER LA FORMATION DES RÉFÉRENTS MOBILITÉ ET LA MISE EN RELATION AVEC LES AUTRES ACTEURS

Sur les 1000 CFA accompagnés :

- **44 % des CFA** indiquent que leur référent mobilité a bénéficié d'un accompagnement ou d'une formation
- **338 CFA** seraient intéressés pour que leur référent mobilité puisse bénéficier d'une formation

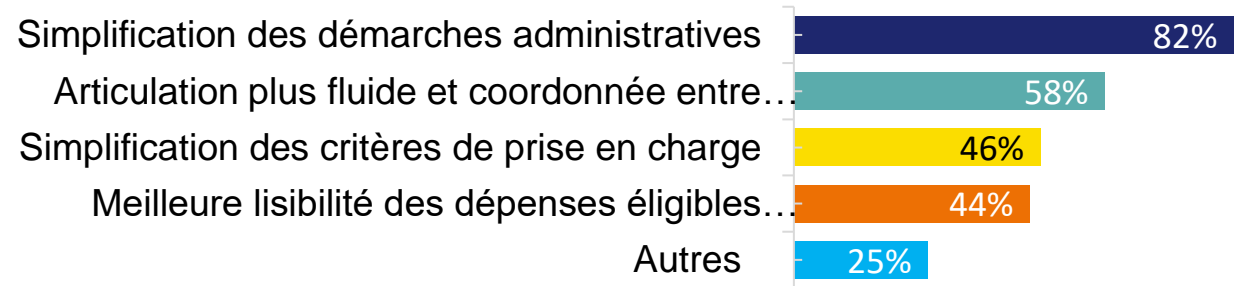
Temps dédié des référents mobilité sur la base d'un ETP



Source: entretiens "1 000 CFA" réalisés par les conseillers Opco EP, Avril à juillet 2023

Freins à la Mobilité

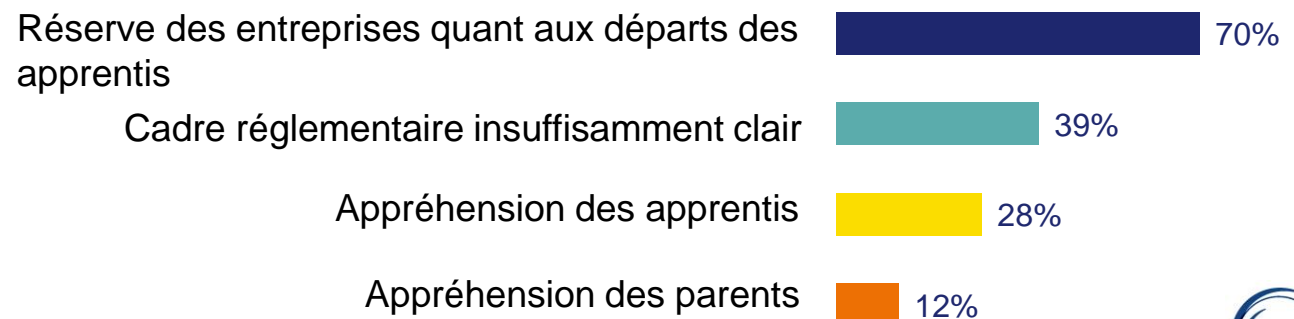
78 % des CFA rencontrés, ayant mis en place de la mobilité, estiment qu'une évolution du cadre réglementaire et législatif pourrait lever certains freins :



Autres :

- Indemniser les entreprises sur l'absence des apprentis
- Intégration de la mobilité dans le cursus scolaire

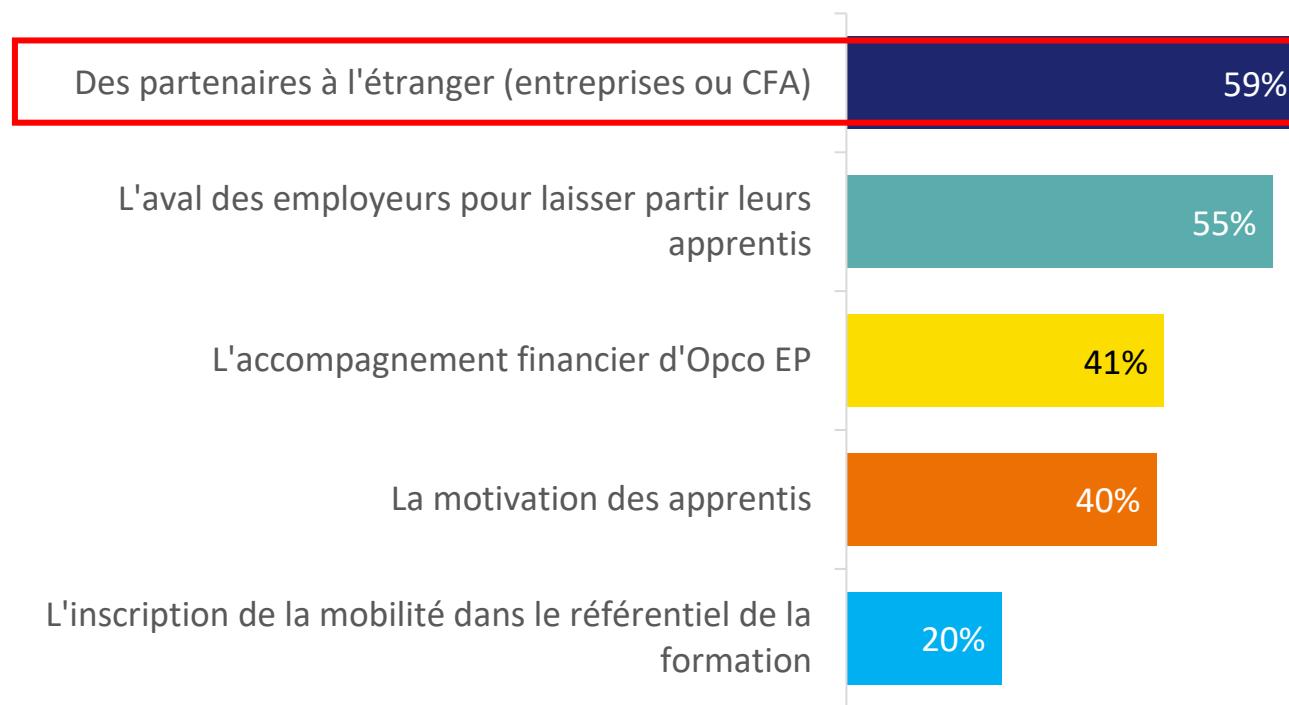
Principaux freins évoqués par les CFA



Source: entretiens "1 000 CFA" réalisés par les conseillers Opcw EP, Avril à juillet 2023

Les partenaires à l'étranger: un levier clé

TOP 5 DES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ SELON LES CFA



Source: entretiens "1 000 CFA" réalisés par les conseillers Opco EP, Avril à juillet 2023

Temps d'échanges

Cadre juridique de la mobilité internationale des alternants

Marianne KOSZUL, Chargée de mission Développement de l'alternance, Ministère du Travail, de la santé et des solidarités / Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CADRE JURIDIQUE DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS

Cadre juridique de la mobilité internationale des alternants

1. Un cadre juridique en cours d'évolution

2. Le statut des alternants pendant la mobilité

3. Le soutien financier des opérateurs de compétence à la mobilité internationale

1. Un cadre juridique en cours d'évolution



Une politique de soutien à la mobilité internationale

- ❑ Objectif « Discours de la Sorbonne » du Président de la République en 2017
- ❑ Loi du 5 septembre 2018 « avenir professionnel »
 - ✓ Création de la fonction de référent mobilité (10° de l'article L6231-2 du code du travail)
 - ✓ Création du statut de mise en veille du contrat pendant la mobilité
 - ✓ Introduction d'un financement des coûts engendrés par la mobilité par l'opérateur de compétences (OPCO)
- ❑ Soutien du ministère chargé de la formation professionnelle à différentes structures et initiatives (Euro App Mobility, Global deal, Agence ProTandem,...)

Un cadre juridique en cours d'évolution

- ❑ Loi du 27 décembre 2023 visant à faciliter la mobilité internationale des alternants, pour un « Erasmus de l'apprentissage »
- ❑ « Erasmus de l'apprentissage » : modalités d'entrée en vigueur de la loi visant à faciliter la mobilité internationale des alternants | Le Portail de l'Alternance (emploi.gouv.fr)
- ❑ Au niveau européen :
 - ✓ Faire de l'espace européen de l'éducation une réalité d'ici 2025
 - ✓ Projet de recommandation du Conseil de l'Union en cours de négociation « L'Europe en mouvement – une proposition sur l'avenir de la mobilité à des fins d'apprentissage »

2. Le statut des alternants pendant la mobilité et le conventionnement

Le statut des alternants pendant la mobilité

- Articles L. 6222-42 du code du travail (apprentis) et L. 6325-25 (salariés en contrat de professionnalisation)
- La durée maximale de la mobilité est de la moitié de la durée totale du contrat d'alternance, dans la limite d'un an
- Pendant la période de mobilité, l'alternance n'est pas obligatoire
- L'alternant est accueilli dans une ou plusieurs structures à l'étranger
- L'alternant peut être mis à disposition ou son contrat peut être mis en veille. Le choix du statut relève de la relation contractuelle
- Une convention doit être conclue pour préciser les conditions de mise en œuvre de la mobilité



Avec la loi du 27 décembre 2023



EMPLOYEUR



Mise en veille du contrat

l'entreprise ou le centre de formation d'accueil étant alors seul responsable des conditions d'exécution du travail de l'apprenti



Mise à disposition

auprès de la structure d'accueil à l'étranger, son contrat de travail continuant alors d'être exécuté.



Avant la loi du 27 décembre 2023

La possibilité de mise à disposition concernait uniquement les mobilités n'excédant pas **4 semaines**. Au-delà d'une mobilité de 4 semaines, seule la mise en veille était possible.

La mise à disposition pourra donc être effectuée pour l'ensemble de la mobilité, quelle que soit sa durée. De même, la possibilité d'une mise en veille n'est pas supprimée et pourra donc continuer à être utilisée, quelle que soit la durée de la mobilité.



Il appartient donc aux apprentis, aux employeurs et aux CFA de retenir le régime le plus approprié à chaque situation pour réaliser un projet de mobilité internationale.

Le système de conventionnement

- Les conditions de mise en œuvre de la mobilité de l'alternant à l'étranger sont prévues par une convention conclue entre les parties au contrat d'apprentissage, le CFA / OF en France et la structure ou les structures d'accueil à l'étranger.

- Les modèles de convention sont fixés par les arrêtés du 22 janvier 2020

modèle de convention de mise à disposition

modèle de convention de mise en veille

- Pour les mobilités de plus de 4 semaines, les conventions de mise à disposition doivent être conclues après le 29 décembre 2023
- Le CFA / OF en France est le principal interlocuteur des différentes parties prenantes et coordonne l'ensemble de la démarche

Le système de conventionnement

ANNEXE 2

NOTICE RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE MOBILITÉ D'UN BÉNÉFICIAIRE DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION OU D'APPRENTISSAGE, DANS UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL OU UN ORGANISME OU CENTRE DE FORMATION ÉTABLIS DANS OU HORS DE L'UNION EUROPÉENNE, CONDUISANT À LA " MISE EN VEILLE " DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ALTERNANT

Une période de mobilité à l'étranger dans le cadre d'un contrat en alternance, qu'il s'agisse d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation, est un projet de l'alternant, de l'entreprise et de ses partenaires de formation.

Aussi, la période de mobilité s'organise grâce aux partenariats qui auront été noués par l'employeur et l'organisme/centre de formation, pour accompagner sa mise en œuvre. L'organisme/centre de formation est le principal interlocuteur des différentes parties prenantes et coordonne l'ensemble de la démarche.

La présente notice a pour objet d'apporter des éléments d'éclairage susceptibles de faciliter la mobilité des alternants et d'aider les parties prenantes pour la rédaction de la convention, concernant :

- L'impact sur le contrat de travail
- Les modalités d'évaluation, de validation et de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger
- La couverture maladie, maternité, accident du travail/maladie professionnelle, invalidité et vieillesse
- Le financement de la mobilité
- Le rappel des obligations des signataires de la convention de mobilité

Simplification à venir du système de conventionnement

La loi du 27 décembre 2023 introduit une dérogation à ce principe de quadripartisme, en permettant de conclure la convention de mobilité sans la signature de l'entreprise ou la structure d'accueil à l'étranger. Les parties à la convention de mobilité seront l'apprenti, l'employeur en France et le CFA français.

1er cas

La mobilité se déroule dans un organisme de formation d'accueil établi dans ou hors de l'Union européenne

Le CFA français doit avoir conclu une convention de partenariat avec l'organisme de formation établi à l'étranger.

2ème cas

La mobilité est effectuée au sein d'une entreprise à l'étranger

Il faut que l'apprenti bénéficie, conformément aux engagements pris par l'employeur de l'État d'accueil, de garanties, notamment en termes d'organisation de la mobilité et de conditions d'accueil, équivalentes à celles dont il aurait bénéficié en application de la convention conclue avec l'entreprise à l'étranger. La liste de ces garanties sera fixée par voie réglementaire.

La protection sociale pendant la mobilité

- Articles L. 6222-42 du code du travail (apprentis) et L. 6325-25 (salariés en contrat de professionnalisation)
- Instruction interministérielle n° DSS/DACI/2020/42 du 15 mai 2020 relative aux modalités de mise en œuvre de la couverture sociale garantie aux apprentis et bénéficiaires de contrat de professionnalisation partant en mobilité dans un État membre de l'Union européenne en vertu des articles L. 6222-42 et L. 6325-25 du code du travail

https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2020/20-06/ste_20200006_0000_0036.pdf

- Renseignements auprès du Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale

3. Le soutien financier des opérateurs de compétences à la mobilité internationale



Le soutien financier des opérateurs de compétences (OPCO) à la mobilité internationale des alternants

- Actuellement, l'opérateur de compétences contribue au financement de la mobilité internationale des alternants :
 - ✓ De manière obligatoire, s'agissant des frais supportés par les CFA pour organiser les mobilités et notamment les frais liés au poste de référent mobilité
 - ✓ De manière facultative, s'agissant des autres frais, notamment ceux supportés par l'alternant (frais de déplacement, logement, restauration, perte de salaire, etc)
- Différentes modalités de prise en charge ont été définies par chaque OPCO

[CFA dock](#)

Le soutien financier des opérateurs de compétences (OPCO) à la mobilité internationale des alternants

- ❑ Un chantier de simplification et de convergence a été annoncé par le ministère chargé de la formation professionnelle dans le cadre de l'examen de la loi du 27 décembre 2023
- ❑ La loi prévoit que les frais correspondants aux cotisations sociales liées à une mobilité hors du territoire national, doivent être pris en charge de façon obligatoire par les OPCO
- ❑ Cette réforme du financement en 2024 est conditionnée :
 - ✓ à la publication de la réglementation fixant le nouveau cadre de financement
 - ✓ aux décisions des conseils d'administration des OPCO qui seront prises dans ce cadre



MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Contacts :

votre direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Temps d'échanges

Professionnalisation des référents, programme ERASMUS +

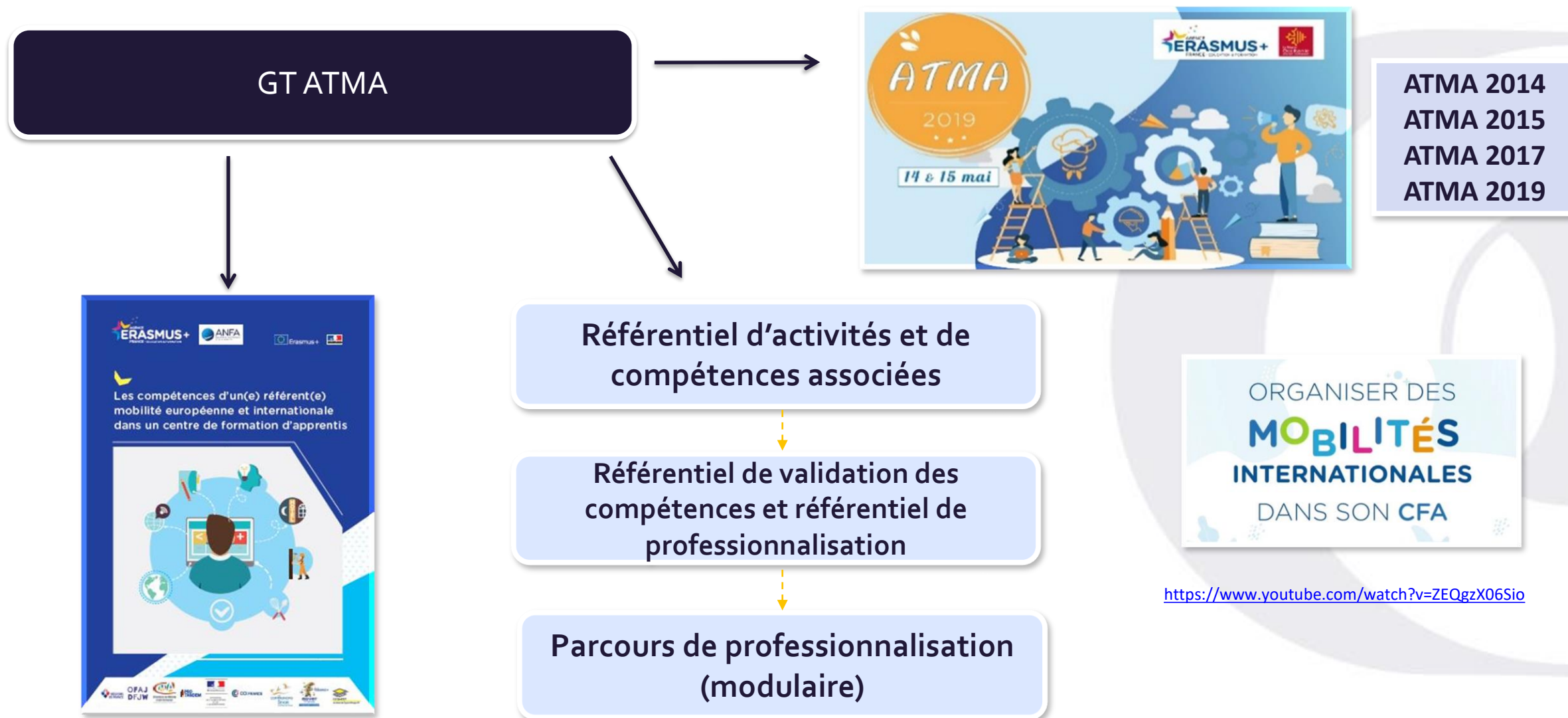
Paola BOLOGNINI, Déléguée Générale Euro app Mobility
Sylvain SCHERPEREEL, Ingénieur de promotion, Erasmus +

MOBLT

Programme de professionnalisation du personnel des organismes de formation par apprentissage assurant la fonction de référent mobilité européenne et internationale

→ Mise à jour : Juillet 2023

La professionnalisation des référents mobilité dans les CFA (1/2)



Le « GT professionnalisation » & leurs travaux

- ❖ 4 structures initialement mobilisées & un expert E+ EFP



- ❖ Mandat donné au GT
- ❖ Travail par binôme (par bloc de compétences) & coordination des travaux
- ❖ Conception en 2020 ... plus de 13 visios de travail et deux rencontres en présentiel
- ❖ Mobilisation d'un prestataire externe: contenus numériques
- ❖ Phase test (nov-déc 2020)
- ❖ Sessions en 2021/2022, 2022/23 avec environ 150 personnes

Gouvernance assurée par Euro App Mobility

- ❖ Demande du GT Professionnalisation & décision unanime du GT ATMA
- ❖ Objectifs :
 - Répondre aux sollicitations individuelles
 - Coordonner les sessions mutualisées
- ❖ Euro App Mobility
- ❖ Association sans but lucratif
- ❖ Fondée en 2020 par **Jean Arthuis**, ancien ministre et eurodéputé
- ❖ Fédère une vingtaine de réseaux de CFA, d'entreprises, d'institutions et personnalités politiques, en France et en Europe
- ❖ Projet commun : **développer la mobilité internationale de plusieurs mois (type Erasmus) des apprentis et alternants.**

Les membres du Comité de pilotage coordonné par EAM



La professionnalisation des référents mobilité dans les CFA (2/2)

Parcours de professionnalisation (modulaire)

5 compétences (BC)

C1: Organisation & Gestion

C2: Réglementation

C3: Communication langue étrangère

C4: Cohérence projet & parcours pédagogique

C5: Communication & Valorisation

46 h de contenus pédagogiques dispensés (préconisation)

7 modules

Présentiel : (C1., C4, C5)

Distanciel (DS/DA) : 27h30

Incluant 14 capsules numériques (disponibles sur plateforme LMS)

Un dispositif souple et clé en main pour les CFA

Un kit constitué de plusieurs docs pour démarrer (3 référentiels, programme de professionnalisation, guides de présentation, fiches pratique p/module, questionnaire de satisfaction, flyer de communication)

Mallette pédagogique docs supports pour les intervenants et docs ressources destinées aux stagiaires

Les grands principes... à retenir!

- ❖ **Collaboration entre les CFA**
- ❖ **Animation assurée par des experts issus du Comité de Pilotage du dispositif (MFR, Compagnons du Devoir, ANFA, Agence Erasmus+ Education/Formation, CCI France, CMA France, CCCA-BTP) et par des enseignants vacataires recrutés par EAM**
- ❖ **Gratuité** d'accès au programme pour les stagiaires
- ❖ **Partage des contenus** (docs ressources, docs supports et capsules numériques) dans **le respect des intentions pédagogiques**
- ❖ **Propriété intellectuelle** de l'ensemble des contenus, commune au GT ATMA

Nouveautés sur la session 2023/2024 reconduites dans la session 2024/2025

- ❖ Durée prolongée à **46h**
- ❖ **Temporalité plus longue**: un seul module programmé à la fois, délai étendu entre chaque séance, période de validation rallongée
- ❖ **Visio dédiées** à la partie **validation**
- ❖ Consultation des capsules numériques à partir **d'une seule plateforme en ligne** (commun à tous les participants – LMS EAM)
- ❖ Accès aux **documents supports** (avant et après les modules)
- ❖ **Espace forum** (Q/R)

Volet: Validation des compétences

- ❖ Non obligatoire
- ❖ Prévus sur la **compétence dans son intégralité** (après avoir suivi le ou les modules selon les compétences concernées)
- ❖ Compétences C.1 et C.4: si le stagiaire n'a suivi que l'un des deux modules concernés, il recevra uniquement une **attestation de suivi du module**
- ❖ **Note de cadrage** disponible pour chacune des 5 compétences
- ❖ Après validation des compétences, remise d'une **attestation de validation**
- ❖ **Obtention d'Open Badge possible**

Session 2024/2025 – Informations pratiques

- ❖ 4 étapes dans le processus de participation:
 1. Manifestation d'intérêt (Juillet 2024)
 2. Inscription via le **formulaire** (septembre 2024)
 3. Confirmation de **positionnement**
 4. Confirmation de **participation** (stagiaire)

- ❖ Communication centralisée : mobl@euroappmobility.eu

- ❖ Inscription sur le **LMS** pour tous Utilisation de **l'espace forum pour partager des informations clés**

Documents supports & Formulaire d'inscription

- ❖ 2 documents disponibles: **guide de présentation avec les fiches pratiques et calendrier**
- ❖ **Remplissage formulaire:**
 - Appartenance à 1 ou plusieurs réseaux
 - Ordre de priorité pour participer aux modules
 - Niveau de prérequis
 - Volonté de participer à la phase validation
- ❖ Engagements à valider dans le formulaire :
 - 1 - Avoir la **validation de sa direction**/supérieur hiérarchique dès l'inscription
 - 2- Être disponible aux jours & créneaux indiqués sur le calendrier

Temps d'échanges

Merci pour votre attention
Pour toute question, contactez votre réseau ou
écrivez à:

moblt@euroappmobility.eu


Un dispositif porté par Euro App Mobility



POUR LA CONCEPTION DES CONTENUS ET DES DOCUMENTS
SUPPORTS NOS REMERCIEMENTS VONT A :




MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 Cofinancé par
l'Union européenne

MOBLT

→ MOBLT :

→ *MOBLT@euroappmobility.eu*

→ *Site : Euroappmobility.eu/fr/*

→ *Linkedin : Euro App Mobility*

→ *Twitter : @ea_mobility*

→ Euro App Mobility

→ 292 rue Saint-Martin

→ 75003 PARIS

La mobilité des alternants avec le programme Erasmus+

Intervenant: Sylvain Scherpereel, Agence Erasmus+ France / Education et Formation



Qui sommes-nous?

L'Agence Erasmus+ France / Education et Formation

GIP sous la tutelle de trois Ministères : Education nationale, Enseignement supérieur, Travail

Mission → **Mettre en œuvre le programme Erasmus+ pour le volet éducation et formation**



Enseignement
scolaire



Enseignement
supérieur



Enseignement et
formation
professionnels



Education des
adultes



Jeunesse



Sport



Sommaire



- ❑ **Présentation du programme Erasmus+**
- ❑ **La mobilité des alternants dans Erasmus+**
- ❑ **L'alternance dans Erasmus+**
- ❑ **Conseils et ressources**

Le programme Erasmus+ en bref

Le programme phare de l'UE qui soutient les politiques d'éducation, de formation, de jeunesse et sport




Un programme sur 7 ans
(2021 – 2027)



Un programme décliné en actions avec des **appels à projets annuels**

Deux grands types d'action : **ACTION-CLE 1** (MOBILITÉS) et **ACTION-CLE 2** (PARTENARIATS)

Erasmus+ 2021-2027



ERASMUS+

2014-2020	2021-2027
BUDGET GLOBAL 14,7 milliards d'euros (+1,68 milliard d'euros pour financer des actions avec des pays tiers)	BUDGET GLOBAL 26,2 milliards d'euros (+2,2 milliards d'euros provenant de l'instrument de coopération extérieure de l'UE)

Entre 2014 et 2020, il a financé la mobilité

de plus de
4 millions
d'Européens,

dont
740 000
au départ de la France,

et la création de près de
25 000
projets européens de partenariats.



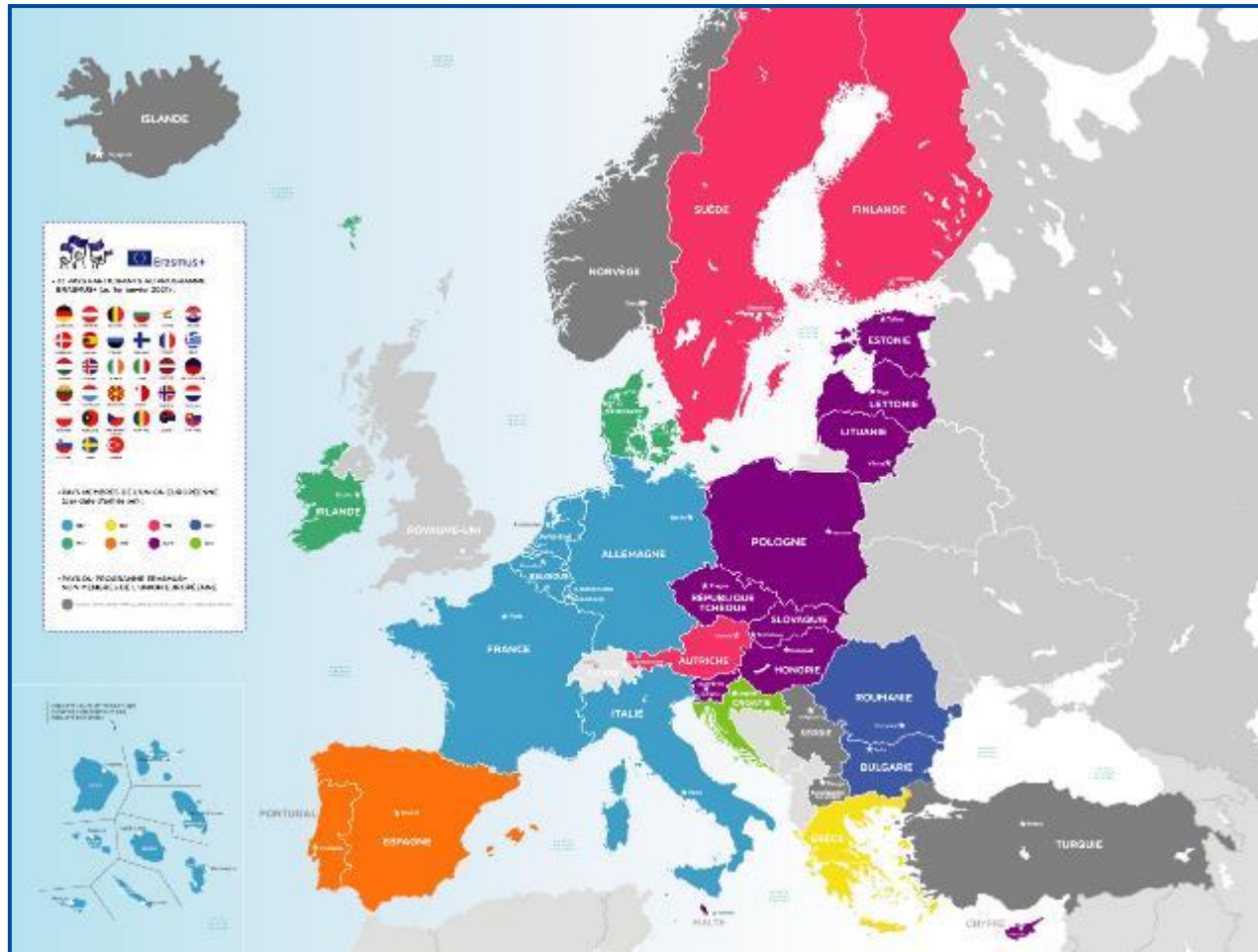
Pour la période 2021-2027,

grâce à un budget renforcé de
28 milliards €
(+ 80 % par rapport
à 2014 - 2020),

Erasmus + envisage de
soutenir la mobilité de
10 millions
d'Européens

et d'apporter
des solutions
innovantes et durables
aux **grands défis actuels.**

Erasmus+, avec quels pays?



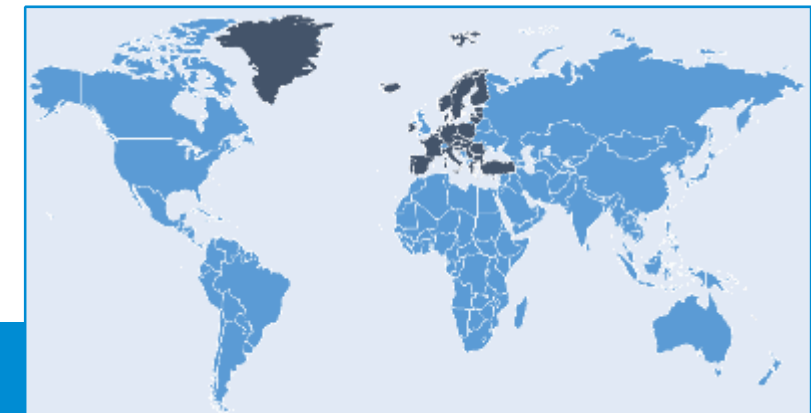
33 pays du programme :

27 pays membres de l'UE

(Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède)

+ 6 pays tiers associés

Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Turquie, Serbie



Pays tiers non associés au programme

Sommaire



- ❑ Présentation du programme Erasmus+
- ❑ **La mobilité des alternants avec Erasmus+**
- ❑ L'alternance dans Erasmus+
- ❑ Conseils et ressources

Identifier le secteur éducatif approprié

BO

LE BULLETIN
OFFICIEL DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE



Vous travaillez dans un établissement scolaire (enseignant, chef d'établissement, CPE...) ou le secteur scolaire (collectivités territoriales, associations)

Choisir ce domaine



Vous êtes engagés dans une structure active dans les domaines de l'action sociale, de l'économie sociale et solidaire, de l'inclusion ou de l'éducation populaire.

Choisir ce domaine



Vous travaillez dans un établissement d'enseignement supérieur ou délivrant un diplôme post-bac

Choisir ce domaine



Vous travaillez dans un établissement ou un organisme de formation qui délivre un diplôme ou une certification professionnelle

Choisir ce domaine

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

La mobilité des alternants avec Erasmus+ (EFP vs ENSUP)

NIVEAU	TYPES DE CERTIFICATIONS
8	Doctorat TP – Titre professionnel* CQP – Certificat de qualification professionnelle* Certifications professionnelles*
7	Grade Master – Diplômes conférant le grade de Master Titre ingénieur – Grade de Master TP – Titre professionnel* CQP – Certificat de qualification professionnelle Certifications professionnelles
6	Licence Licence professionnelle BUT – Bachelor universitaire de technologie DNA – Diplôme national d'art TP – Titre professionnel CQP – Certificat de qualification professionnelle Certifications professionnelles
5	BTS – Brevet de technicien supérieur BTSA – Brevet de technicien supérieur agricole DMA – Diplôme des métiers d'art DUT – Diplôme universitaire de technologie DE-MOF – Meilleurs ouvriers de France BM – Brevet de maîtrise TP – Titre professionnel CQP – Certificat de qualification professionnelle Certifications professionnelles
4	BAC PRO – Baccalauréat professionnel BMA – Brevet des métiers d'art BPJEPS – Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport BTM – Brevet technique des métiers TP – Titre professionnel CQP – Certificat de qualification professionnelle Certifications professionnelles
3	CAP – Certificat d'aptitude professionnelle CAPA – Certificat d'aptitude professionnelle agricole CPJEPS – Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport CTM – Certificat technique des métiers TP – Titre professionnel CQP – Certificat de qualification professionnelle Certifications professionnelles
2	Aucune certification enregistrée à date

Apprenants en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation, stagiaire formation continue

préparant un diplôme de niveau 5 et plus

SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

Apprenants préparant un diplôme ou titre professionnel de niveau 3 ou 4



N°1 du 4 janvier 2024

* Les TP, les CQP et les certifications professionnelles sont officiellement enregistrés à tous les niveaux. À l'exception de ceux notifiés par une astérisque qui ne sont, à date, qu'une possibilité.

– Enregistrements dits « de droit »
 – Enregistrements dits « sur demande »

Accès au financement pour la mobilité des alternants de l'EFP



CFA : mobilités de ses apprentis et/ou son personnel

ACCREDITATION
MONO-BENEFICIAIRE



SI OBTENUE : DEMANDE
SIMPLIFIEE DE FINANCEMENT



JUSQU'EN 2027

OU

PROJET DE MOBILITE
DE COURTE DUREE



UNE DEMANDE =
UN FINANCEMENT



3 DEMANDES MAX
SUR 5 ANS



Un regroupement de CFA

ACCREDITATION
EN CONSORTIUM*



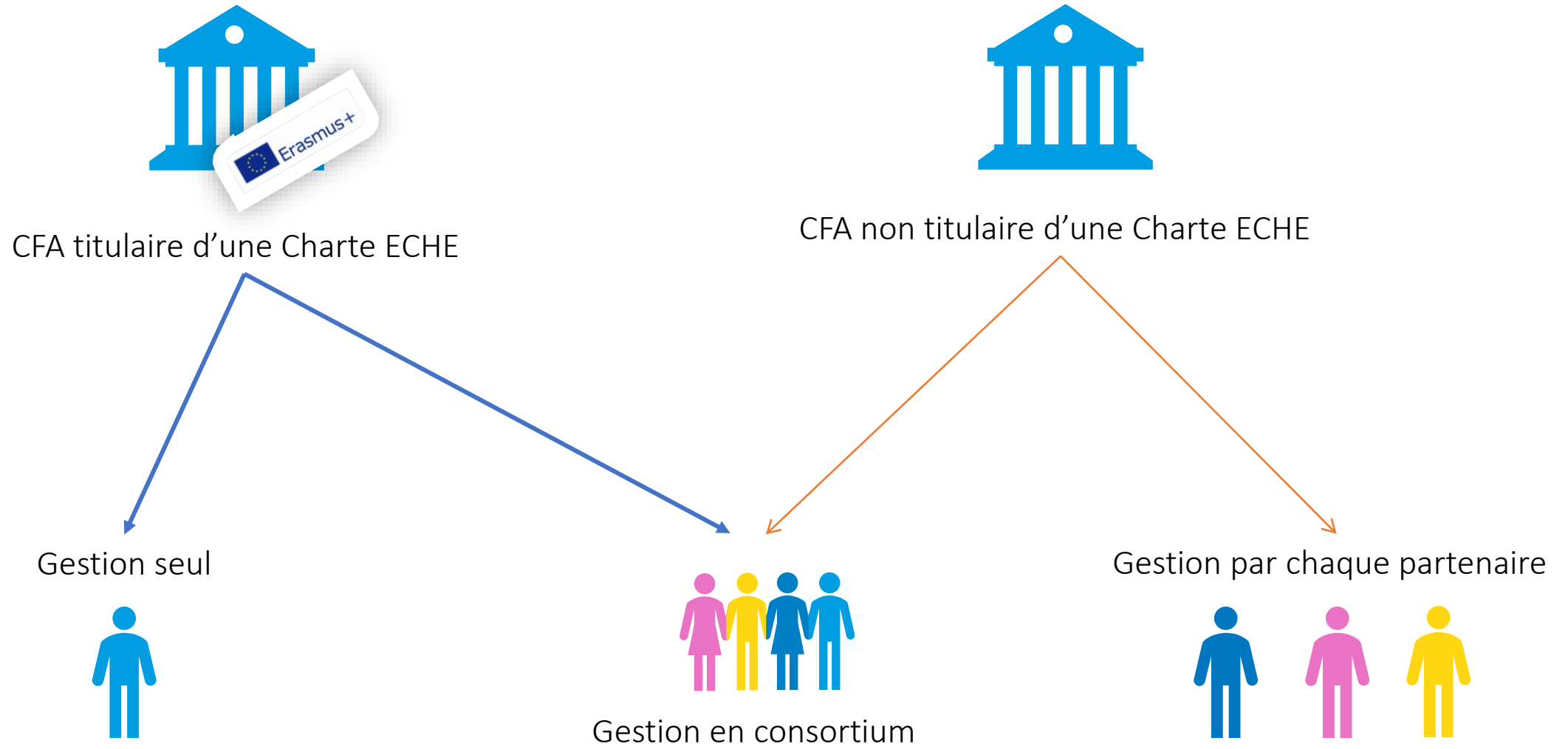
SI OBTENUE : DEMANDE
SIMPLIFIEE DE FINANCEMENT
POUR L'ENSEMBLE DU
CONSORTIUM



JUSQU'EN 2027

* L'accréditation est demandée par le chef de file du consortium (ex: un CFA, une branche, une tête de réseau, un GIP...). Les membres du consortium ne demandent pas l'accréditation.

Accès au financement pour la mobilité des alternants de l'ENSUP



MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS ET DU PERSONNEL

Etude, stage,
enseignement, formation

En Europe et dans le monde

Mobilité physique,
mobilité hybride
(séjour physique
et activités virtuelles)



Enseignement supérieur
AC 131 / AC 171

Enseignement et Formation
Professionnels
AC121 / A122

Les activités de mobilité possibles

Organiser la mobilité des alternants

Pour les alternants (Niveau 5 à 8)

- ➔ Mobilité d'étude et de stage
longue: 2 à 12 mois
courte: 5 à 30 jours avec activités virtuelles

Pour les alternants
(Niveau 3 et 4 + stagiaires FPC)

- ➔ Concours de métiers: 1 à 10 jours
- ➔ Mobilité individuelle de courte durée : 10 à 89 jours
- ➔ Mobilité individuelle de longue durée (ErasmusPro) : 90 jours à 12 mois
- ➔ Mobilité de groupe : 2 à 30 jours

Organiser la mobilité des enseignants et personnels

Mobilité de Formation
2 jours - 2 mois

Suivre une formation
2 jours – 30 jours

Périodes d'observation
2 jours – 60 jours

Mobilité d'enseignement
2 jours - 2 mois

Missions d'enseignement
2 jours – 365 jours

Invitation d'experts pour des missions
d'enseignement
1 jour-60 jours

Invitation d'experts pour des missions
d'enseignement
2 jours-60 jours

Mobilité de formation accessible à tout personnel enseignant, technique, administratif (+maitres d'apprentissage)

Postes budgétaires



Contribution à l'organisation du projet



Contribution aux frais de séjour



Soutien linguistique



Cours et formations



Visite préparatoire



Soutien « inclusion »



Coûts exceptionnels



En synthèse

Diplôme ou titre pro
de niveau 3 ou 4

2 entrées distinctes selon le niveau de diplôme préparé

Diplôme de niveau 5
et plus

Enseignement et formation
professionnels (EFP)

- Pour apprentis et personnels
- Activités de formation, stage, participation à un concours de métiers, mission d'enseignement ou d'observation, invitation d'un expert étranger
- Durée variable de 1 jour à 1 an

Exemple de financements



3 semaines de mobilité d'un apprenti en CAP à Berlin = 1541€



2 semaines de mobilité (observation de pratiques) d'un formateur à Porto = 2409€

Enseignement supérieur
(ENSUP)

- Pour apprentis et personnels
- Activités d'études, stage, mission d'enseignement ou d'observation, invitation d'un expert étranger
- **Mobilité courte possible (5 à 30 jours) si format hybride**
- Durée variable de 1 jour à 1 an

Exemple de financements



2 mois de mobilité de stage à Milan pour un alternant en BTS = 1043€ à 1671€



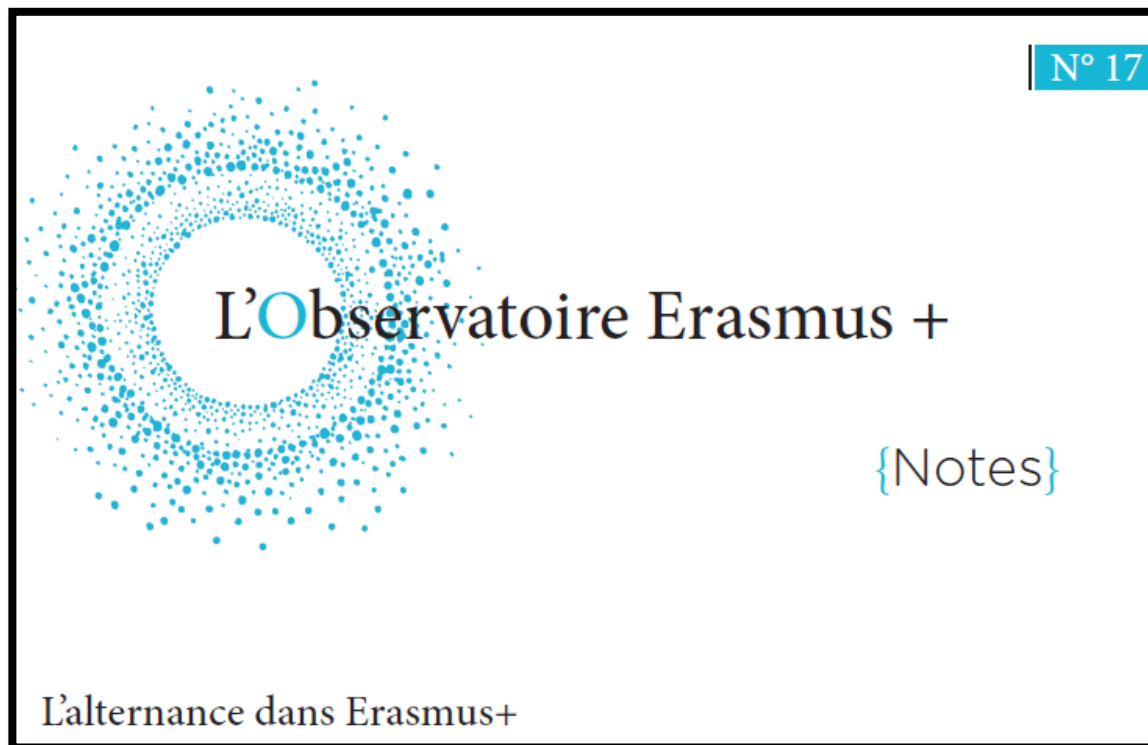
5 jours de mobilité de formation à Bucarest pour un personnel administratif de CFA = 889€

+ frais d'organisation pour le porteur de projet
+ soutien inclusion (le cas échéant)

Sommaire



- Présentation du programme Erasmus+
- La mobilité des alternants avec Erasmus+
- L'alternance dans Erasmus+**
- Conseils et ressources



« L'alternance dans Erasmus+ », *L'Observatoire Erasmus+ n°17*, 14 septembre 2021.

<https://agence.erasmusplus.fr/publications/observatoire-erasmus-17-alternance-erasmus/>



Page 3. Année de référence: 2018-2019

SUR LES APPRENTI·E·S DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS



4 080 apprenti·e·s en mobilité Erasmus+ en 2018-2019,

Des mobilités de **17 jours** en moyenne vers les pays limitrophes de la France :

Espagne, Italie, Allemagne > **46 %** des mobilités

APPRENTI·E·S EN MOBILITÉ (accueillis depuis la France)



Espagne
15 %



Italie
11 %



Royaume-Uni
10 %



Allemagne
10 %

Page 3. Année de référence: 2018-2019



ZOOM SUR LES ALTERNANT·E·S DE L'EFP ACCUEILLI·E·S EN FRANCE

Sur l'année académique, **930 alternant·e·s européen·ne·s** ont été accueilli·e·s en France⁷ dans le cadre du programme Erasmus+. La répartition selon le genre est relativement équilibrée.

Page 22. Année de référence: 2018-2019

Sommaire



- Présentation du programme Erasmus+
- La mobilité des alternants avec Erasmus+
- L'alternance dans Erasmus+
- Conseils et ressources**

Quelques conseils avant de se/vous lancer

- Organiser un **calendrier de mobilité** qui limite les contraintes pour les différentes parties prenantes (organisme de formation, entreprise, alternant),
- **Communiquer** dès la période de recrutement,
- Commencer par une filière de formation pour laquelle **l'ingénierie pédagogique** sera plus simple,
- Insérer une période dédiée à la mobilité dans **le parcours de formation**,
- Saisir l'opportunité des **mobilités hybrides** (croisement de mobilités physiques et d'échanges pédagogiques à distance).



Ressources

agence.erasmusplus.fr

La newsletter de l'Agence



Les réseaux sociaux



monprojet.erasmusplus.fr

La galerie des projets

➤ Domaines

- Éducation des adultes
- Enseignement scolaire
- Enseignement supérieur
- Formation professionnelle

➤ Types de projet

- Mobilités
- Partenariats

➤ Thématiques

- Apprentis / Alternance
- Citoyenneté / Culture / Patrimoine
- Compétences / Employabilité

- Centre-Val de Loire
- Hauts-de-France
- Sarthe
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Provence - Alpes - Côte d'Azur
- Guyane
- Guadeloupe
- Martinique

Comment trouver un contact près de chez vous ?

Vous avez besoin d'informations pour monter un projet Erasmus+ pour votre structure ou votre établissement ?



Pour vous aider

- [Les développeurs Erasmus+](#)
- [Euroguidance](#)
- [Webinaires "Prêts pour Erasmus+"](#)
- [Guide "MonProjetErasmus"](#)



Former les migrants aux compétences inclusives



Un jeu vidéo sur le développement durable par les élèves de Seine St Denis, d'Italie et de Roumanie



Former à l'accompagnement du lien mère-enfant en situation difficile

Sélectionnez votre étape

- 1 Préparation de la candidature
- 2 Dépôt de candidature
- 3 Sélection des candidatures
- 4 Contractualisation
- 5 Réalisation du projet
- 6 Rapports et contrôles

Merci de votre attention



Pour toute question complémentaire:
promotion.formpro@agence-erasmus.fr

Temps d'échanges

Témoignages

Marie BEAUDRIER, Référente Mobilité, Ecole des Métiers du Lot, Etablissement de la Chambre de Métiers d'Occitanie

Marek LAWINSKI, Responsable du Pôle Internationalisation des Compétences, CCCA BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics)

Temps d'échanges



Les prochains webinaires 2024

Badges

- ✓ Comment assurer la cohérence entre la formation en CFA et en entreprise ?, organisé par le Carif-Oref GREF Bretagne, le **16 avril 2024 de 14 h 00 à 15 h 30**. [Inscrivez-vous ici](#).
- ✓ Droits et devoirs des apprentis, organisé par le Carif-Oref Guadeloupe Formation et Réunion Prospective Compétences, le **28 mai 2024**.
- ✓ Santé et sécurité en milieu professionnel, organisé par le Carif-Oref Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine le **27 juin de 14 h 00 à 15 h 30**.
- ✓ Prévenir les discriminations et favoriser l'accès à l'apprentissage des habitants des quartiers politique de la ville (QPV), organisé par le Carif-Oref Hauts-de-France (C2RP) le **24 septembre de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#)
- ✓ La formation à distance, organisé par les Carif-Oref Auvergne-Rhône-Alpes (Via Compétences) et Normandie le **15 octobre 2024 de 14 h 00 à 15 h 30**.
- ✓ Comment accompagner les postulants et rupturants dans la recherche d'employeurs ?, organisé par le Carif-Oref Pays de la Loire, le **7 novembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#).
- ✓ Comment accompagner vos apprentis sur le plan social et matériel pour sécuriser leurs parcours ?, organisé par le Carif-Oref Occitanie le **10 décembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#).



Les kits ressources

- Disponibles sur le site du Réseau des Carif-Oref :
 - Le **handicap**
 - **L'égalité, la mixité et la diversité**
- A venir :
 - la **mobilité internationale** ;
 - l'information sur les **droits et devoirs** en tant qu'apprentis et sur la **santé et la sécurité** en milieu professionnel ;
 - la **cohérence** de la formation, la **formation à distance**, l'**évaluation** des compétences ;
 - l'accompagnement de la **recherche d'employeur** ;
 - les **freins périphériques** et accès aux aides.

Retrouvez les kits ressources ainsi que les replays et supports des webinaires sur la page du site Internet du Réseau des Carif-Oref : <https://www.intercariforef.org/kits-ressources-et-webinaires>



Le kit ressources sur la mobilité internationale

Réseau des CARIF OREF Introduction ← → ?

Sommaire

- Module 1**
Connaître les enjeux et la législation
→
- Module 2**
S'organiser pour promouvoir la mobilité
→
- Module 3**
Accompagner les projets de mobilité
→
- Module 4**
Mobiliser les outils et ressources
→

Crédits de fin →



Merci pour votre attention !



professionnalisation@c2rp.fr
animations@cariforefoccitanie.fr
cperrin@emfor-bmc.org



Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle

